



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction de l'immobilier,
des territoires et de l'environnement
Sous-direction du logement
Etablissement territorial du logement d'Ile-de-France

Paris, le 18 DEC 2024
N° ARM/SGA/DTIE/SDL/ETL-IDF

2024/354

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de concession ambition logement, la société NOVE a pris en charge la gestion des logements domaniaux du ministère des armées depuis le 1^{er} janvier 2023. Ce contrat prévoit de lourds travaux ayant pour objectif d'améliorer la performance énergétique et la qualité des logements. La rénovation et la modernisation de l'ensemble du parc domanial doivent être réalisées sur une période de temps très courte.

Ce programme de réhabilitation se traduira par des travaux incompatibles avec une occupation du logement en raison de leur nature ou de leur durée. De plus, le volume des logements à traiter dans le temps imparti impose le respect d'un calendrier très contraint. Ainsi, inéluctablement, les opérations peuvent débuter en cours d'année et donc en dehors du cycle du plan annuel de mutation.

Cette situation exceptionnelle va de pair avec un dispositif d'accompagnement spécifique des occupants mis en œuvre par le ministère et le concessionnaire NOVE qu'il est prévu de déclencher dès l'instant où le calendrier de travaux sur votre résidence est confirmé. Dans ce cadre, nous avons mis en place un processus de communication pour vous garantir une information six mois avant le début d'exécution. Ce dispositif se traduira concrètement par une proposition de solution de relogement personnalisée, et la prise en charge votre déménagement ainsi que les frais associés (ouverture de compteurs, changement d'adresse).

Afin de vous donner davantage de visibilité sur les travaux à venir, et de nous permettre d'anticiper la prise en charge de chaque foyer il nous paraît important de partager la planification des futurs chantiers de rénovation. Ainsi, vous trouverez en pièce jointe la planification prévisionnelle des travaux, pour chaque résidence jusqu'en 2029. Cette planification, si elle est désormais globalement connue, peut être amenée à évoluer dans le temps, elle sera remise à jour régulièrement et accessible en ligne sur le site du bureau logement d'Ile-de-France.

Dès à présent, mes services restent disponibles pour répondre à toutes vos interrogations par courriel (dpma-etl-idf.traite.fct@intradef.gouv.fr) ou par téléphone (09 88 67 28 03).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

David MARTIN
Directeur de l'établissement territorial du logement
d'Ile-de-France

COPIE :
Agence Nové gestion Ile-de-France